



Strasbourg, le 6 janvier 2003
[diplome/docs/2003/de18f_03]

PE-S-DE (2003) 18
(ce document existe uniquement en français)

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe
en matière de diversité biologique et paysagère
(CO-DBP)**

Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés

20-21 janvier 2003
Salle 2, Palais de l'Europe, Strasbourg

Parc naturel des Alpes-Maritimes (France)

RENOUVELLEMENT

Rapport d'expertise par
M. Jean-Pierre Ribaut (Suisse)

*Document établi par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

Le Diplôme européen des zones protégées a été décerné pour la première fois au Parc naturel des Alpes maritimes (France) en 1993. Il s'agit du deuxième renouvellement.

Le Secrétariat n'a pas accompagné l'expert lors de sa visite de la zone.

L'annexe I reproduit la Résolution (98) 23 relative au renouvellement du Diplôme. Le Secrétariat présente, à l'annexe II, un projet de résolution en vue d'un éventuel renouvellement.

* * * *

Pour des raisons historiques, la direction du siège de ce parc dispose de deux lieux :

- **Le siège administratif** se situe à Valdieri, lieu d'origine du parc. Dans le même village, un nouveau siège est en construction, plus vaste, dans une maison ancienne remarquable. Il abrite quelque 10 personnes.
- **Le siège opérationnel** (19 personnes) est situé à Entrarques et il s'occupe des questions techniques, de surveillance et de recherche scientifique. Il est remarquablement équipé tant pour la fabrication de bancs et autres équipements que pour celle de vidéos. Une grande analyse a démarré sur la gestion de la faune (qui s'étendra de 2002 à 2006), avec le concours d'associations, surtout hors parc. Le Gypaète est l'objet d'une attention spéciale, deux individus sont alternativement lâchés au Mercantour dans le parc des Alpes-Maritimes.

Notre visite a débuté par la visite de Vernante, situé en dehors du parc avec ses 8 à 9 hôtels, ses hivers très enneigés et ses 1200 habitants : en 2002, le centre visiteurs du parc a accueilli 21000 visiteurs, dont 4000 écoliers.

La réserve naturelle indépendante de Vernante (Riserva Naturale del Bosco e dei Laghi di Palanfré), créée en 1978 qui a fusionné avec le parc de l'Argentera en 1995, pour constituer le parc naturel Alpi Maritime.

Rappelons que, comme pour la majorité des parcs français, l'accouchement s'est fait dans la grande douleur. Aujourd'hui cela va heureusement beaucoup mieux. Mais, comme dans de nombreuses régions, la régression des populations locales pose les principaux problèmes. La valorisation de spécialités alimentaires (miel, confitures, fromages,...) pêche souvent par manque de production. Dans le cas particulier, il faudrait revaloriser le célèbre couteau de Vernante, de fabrication artisanale, avec un beau manche en corne.

Grâce aux soutiens du parc, quelques anciennes pratiques sont remises à l'honneur par des jeunes : éleveur de vaches, revitalisation d'une épicerie en voie de fermeture en développant un petit musée attenant.

Ce problème du dépeuplement en région rurale, et surtout en montagne, fait l'objet d'études, de la part de l'institut agronomique de Turin, études plus spécialement centrées sur le pastoralisme.

Les financements européens du Programme Interreg permettent de financer de nombreuses études pourvu qu'elles aient une dimension trans-régionale ou trans-nationale. C'est ainsi qu'en agriculture une intéressante et belle publication sur l'aspect ornemental de la flore spontanée des Alpes-Maritimes et de la Ligurie vient d'être éditée (la demande de crédits Life avait échoué). Dans un projet supra frontalier, les Italiens ont étudié l'utilisation des espèces de plantes sauvages à but économique, alors que les Français ont traité les problèmes de régénération. L'étude va se poursuivre, toujours soutenue par le Programme Interreg, sur le Saule (pour la fabrication de couronnes pour les fleuristes) ; l'on continuera avec le rosier, les orchidées. Par contre, la région Piémont finance la toponymie des noms de lieux.

- Le loup

Comme du côté français, le loup fait l'objet d'études, notamment avec le concours de spécialistes romains, dont Simone Ricci. Les méthodes d'analyses et de recherche sont coordonnées avec celles des Français. Une ultime mise au point doit avoir lieu en novembre. L'on analyse les crottes, on suit les traces dans la neige jusqu'au bout, quelquefois pendant 20 km ! L'étude attentive des hurlements en été permet de différencier les voix des adultes des jeunes, et donc de conclure à la reproduction ou non ! Les études montrent que 85 % des proies sont des ongulés sauvages, 1 % des animaux domestiques et 5 % des petits mammifères. Les

tanières des deux meutes du parc ont été identifiées. Avec ceux du Mercantour, cela représente au total 25 à 30 loups, chaque meute occupant un espace de quelque 250 km².

En Piémont, il n'y a pas de loi pour compenser les dégâts provoqués par le loup ; aussi un fonds volontaire a-t-il été constitué et alimenté par la province de Cuneo, le WWF, le PNAM. Ce fonds a permis d'indemniser les 73 moutons tués en 1999, 43 en 2000, 59 en 2001 ; quoique sur le total de 143 bêtes, 112 ont été tuées par des chiens errants. Un loup mange tout, commence par les entrailles, mais ne touche jamais la panse. Le chien a tendance à mordre et blesser à plusieurs endroits. On donne indistinctement 88 € par bête tuée.

Pour prévenir les attaques, on a construit des clôtures de fils de fer électrifiées, on utilise des chiens (dressés pour la défense du troupeau : 1 chien pour 50 moutons). C'est ainsi qu'aux Alpes-Maritimes, les troupeaux ont 4-6 chiens de défense plus les chiens pour guider les troupeaux ; en France la situation est grave du fait que seuls quelques chiens devraient préserver 1000 à 3000 moutons, par ailleurs souvent sans surveillance humaine !

Un projet intéressant prévoit la réalisation de deux centres animaliers consacrés au loup au Mercantour et dans les Alpes-Maritimes. Celui côté italien est déjà bien avancé ; 2 loups venant d'un élevage évolueront sur 7 ha. Les visiteurs auront la possibilité de les observer à partir d'un tunnel traversant le site, et garni de nombreuses vitres antireflets : l'on verra sans être vu, même la nuit, grâce à des caméras à infra rouge. Le but de ce « parc » est évidemment de dépassionner le débat provoqué par l'arrivée de ce carnivore et de familiariser les populations, les jeunes avec le loup.

Pour clore ce chapitre explosif en France et désamorcé en Italie, précisons encore que dans ce dernier parc, plus de la moitié des bergers n'ont subi qu'une attaque en 3 ans et que peu nombreux sont ceux qui subissent régulièrement de multiples agressions. Mentionnons enfin que les loups contribuent à la régulation des 5400 chamois (répartis sur seulement sur 28 000 ha), densité très élevée !

- **L'information et le tourisme**

Un gros effort est fourni par le parc. Des soirées-conférences sont organisées dans les 4 communes du parc sur le gypaète, le loup, et remportent un franc succès. Des sorties sur le terrain sont prévues et six fois l'an, un service de navettes transporte des visiteurs de la ville de Cuneo – hors parc – pour les amener à Valdieri pour visiter le parc et les ramènent le soir à Cuneo. Plusieurs fêtes sont également l'occasion de sensibiliser la population aux richesses culturelles, comme par exemple la fête du seigle. La région du Piémont possède un réseau de 14 écomusées à thèmes différents, dont celui de S. Anna di Valdieri, avec ses toits en paille, est consacré au thème du seigle.

Les contacts avec la radio et la télévision sont bons, comme également avec les écoles du parc. Des fiches sont établies pour les maternelles et les classes d'école sont invitées par les chemins de fer italiens à visiter le parc. Des propositions de visites sont adressées à 25'000 écoles. Un atelier pour sensibiliser les écoles et groupes a été organisé à Gênes. Des concours sont préparés par des jeunes pour valoriser les coutumes, les anciens usages du parc, l'utilité des sentiers par exemple.

Les produits typiques sont l'objet de campagnes de pub, notamment le miel, le fromage, la viande. Une association de « Slow food » a été créée par opposition à la mode du fast food. Il s'agit d'une association internationale avec laquelle le parc a collaboré.

Le tourisme (durable !) est surtout intégré dans le réseau Europarc, réseau dont la directrice du parc, Mme Patrizia Rossi a été présidente. Le parc naturel de l'Argentera de 1980, devenu Parc naturel des Alpes-Maritimes en 1995 (avec l'intégration du secteur de Palanfré) possède des atouts importants : beauté des paysages, grande biodiversité, 400 km de sentiers balisés, 8 refuges, beaucoup de possibilités d'animation. Il a hélas aussi des faiblesses : manque de coordination entre initiatives du parc, de la province et de la région, saison touristique courte, peu de produits, faible offre en hôtels, en Bed & Breakfast, manque d'agrotourisme.

En plus des structures privées, le Parc a aménagé 2 hôtels et 1 restaurant, 6 aires de pique-nique, pour 300 000 visiteurs accueillis chaque année dont 90 % sont attirés par les paysages et 75 % par le parc.

Avec l'aide de privés, le parc a développé une stratégie de développement du tourisme. En mai 2002 a été créée l'association « Ecotourisme dans le parc des Alpes-Maritimes », association à but non lucratif, dont font partie les 4 communes, des commerçants, des artisans, soit au total quelque 40 membres, comme par exemple le sponsor « Sereno », fabricant de meubles, qui finance des publications, des affiches, donne des prix.

- **Les thermes de Valdieri**

Ces thermes d'eau chaude se situent dans une vallée, où 100 personnes sont engagées en été dans un vaste bâtiment. Existente en outre deux maisons royales, datant de 1857, et gérées par le parc. Avec des crédits du Ministère de l'environnement (plutôt rares, car ce Ministère finance les parcs nationaux), la première des maisons va être aménagée pour l'hébergement, et l'autre pour un musée, avec petit restaurant et lieu de repos.

A proximité immédiate se trouve un très intéressant et vaste jardin botanique, conçu de manière très didactique. Sur un total de 5 000 espèces de plantes vasculaires, le parc en abrite 1 800, dont 50 endémiques. 9 000 à 10 000 visiteurs se rendent annuellement dans ce jardin. Un sentier d'initiation botanique lui est annexé, sentier qui comprend 22 stations dont les caractéristiques sont décrites dans une plaquette donnée au visiteur.

En bordure du jardin botanique se trouve également une maison d'accueil et d'information, gérée par des jeunes en été ; jeunes qui bénéficient d'un contrat avec le parc.

- **Installations hydroélectriques**

Dans le parc (Vallée de la Rovina), existent depuis des décennies, deux grandes lacs de retenue pour une centrale hydro électrique située en bordure du parc. Ces lacs (bacino della Piastra e del Chiotas) ne défigurent pas le paysage et existaient au moment de l'octroi. Il s'agit d'une installation très puissante de 380 kw, gérée par l'ENEL, la compagnie nationale d'électricité d'Italie. Cette centrale, complètement sous terre, s'adapte présentement pour satisfaire à la norme ISO 14001, puis à l'EMAS, ce qui constitue évidemment une démarche positive.

Un vrai problème se développe avec le projet de micro centrale électrique privée dans le vallon de la Meris, vallée qui a déjà deux centrales, dont la centrale mentionnée plus haut. Aucune décision n'a encore été prise, mais elle sera lourde de conséquence ; car si une décision positive était décidée, plusieurs autres projets similaires pourraient voir le jour. Pour l'instant, le président du parc a nommé un expert hydraulicien pour une première étude. Une seconde devrait être entreprise par un hydrobiologiste. J'ai insisté pour que l'étude d'impact ne se limite pas aux cours d'eau, mais embrasse également les berges. Les variations de débit de ces rivières de montagne sont en effet très importantes, comme l'ont montré les inondations et elles risquent d'être amplifiées par cette construction.

- **Complexe funéraire**

Le professeur Livio Mano, Directeur du Musée zoologique paléontologique et archéologique du Cuneo, nous a présenté le complexe funéraire situé à côté de la réserve naturelle des genévriers, donc hors du parc. Ce site a une valeur exceptionnelle, car il est très rare de trouver des vestiges archéologiques de l'ère du fer. Ce complexe, lié à un habitat inconnu, est formé « d'enclos » comprenant chacun une tombe, avec chaque fois les restes d'un corps incinéré, un vase bien décoré et quelques objets de riches : bracelets de bronze... Ce site, qui comprend 8 tombes, a uniquement été utilisé par des chefs de famille. Il a été trouvé en 1993, et fouillé en 1995, et offre évidemment de grandes possibilités pédagogiques et socio culturelles. Un sentier de découverte est prévu, qui permettra de se familiariser avec la réserve de genévriers et les papillons ; les handicapés pourront également l'emprunter.

- **Contacts avec les associations et les élus**

Un échange de vues avec trois des quatre associations invitées a permis de mettre en évidence la bonne collaboration qui s'est développée entre le parc et monde associatif.

Le représentant du Club alpin italien, Daniele Cavedel, a montré comment le jumelage du parc Alpi Maritimi avec un parc péruvien avait permis d'aider ce dernier dans son programme de création de refuges alpins ; il a parlé d'un programme de restauration de sentiers, en cours de réalisation grâce à la province de Cuneo.

Edgardo Filippi, de l'important mouvement Legambiente (Cueno), apporte son soutien à la politique du parc. L'association propose aussi des stages d'été et soutient l'agrandissement du parc souhaité par la commune de Vinadio, mais combattu par le groupe de chasseurs de cette commune !

ProNatura (Cuneo & Turin) comprend quelque 200 associations de protection de la nature en Italie. Domenico Sanino présente le programme de visites du parc, de vulgarisation, et de restauration d'un ancien pavillon de chasse. ProNatura est consulté pour donner des avis.

L'échange de vues avec les élus a confirmé la bonne coopération qui existe entre toutes les parties concernées : les quatre communes du parc, la province, les corps de l'état. Demeurent l'opposition farouche d'un petit groupe de chasseurs à l'extension du parc et le projet de microcentrale hydroélectrique, qui ne semble d'ailleurs pas défendu avec une extrême vigueur par le Président. Mais il convient d'être très prudent.

Plusieurs journalistes ont rejoint les élus pour une conférence de presse. Cette dernière a été bien introduite par un diaporama, clôturant cette expertise remarquablement organisée par M. P. Rossi et son équipe.

En conclusion

L'expert recommande le renouvellement du Diplôme européen octroyé au Parc naturel des Alpes-Maritimes en l'assortissant

d'une condition, à savoir que le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique fasse l'objet de toutes les études nécessaires concernant les répercussions sur l'environnement et, qu'en cas de décision positive, le Secrétariat du Conseil de l'Europe soit immédiatement informé.

des recommandations suivantes :

1. poursuivre, voire intensifier, la démarche de coopération avec le Parc national du Mercantour pour la création d'un espace protégé transnational, en recourant notamment aux crédits européens ;
2. que le nombre de postes de l'administration du parc, actuellement de 29, soit sensiblement augmenté pour se rapprocher des 42 prévus, afin que le parc puisse pleinement accomplir sa mission ;
 - agrandir le parc en y intégrant le territoire prévu de la commune de Vinadio, de même que la réserve naturelle du genévrier de Phénic
 - poursuivre la politique de développement durable dans la périphérie du parc et celle d'accueil et d'information à l'intérieur, afin que la zone parc s'oriente toujours mieux vers sa vocation de protection du patrimoine naturel et contribue à maintenir des activités humaines compatibles avec cette mission.

Annexe I

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DES MINISTRES

RÉSOLUTION (98) 23
CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU DIPLOME EUROPÉEN
OCTROYÉ AU PARC NATUREL DES ALPES MARITIMES
(PRÉCEDEMMENT LE PARC NATUREL DE L'ARGENTERA)
(Italie)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre 1998,
lors de la 641e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen;

Vu la Résolution (93) 20 octroyant le Diplôme européen au Parc naturel de l'Argentera dans la catégorie A;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP),

Renouvelle jusqu'au 3 mai 2003 le Diplôme européen octroyé au Parc naturel des Alpes Maritimes;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. Œuvrer pour l'obtention du statut de Parc national afin d'une part, de rencontrer une meilleure adéquation avec les objectifs qualitatifs actuels de la gestion et, d'autre part, d'entériner ainsi l'entité européenne qu'il constitue dès à présent avec le Parc national du Mercantour;
2. Continuer les démarches visant à améliorer les limites du Parc en vue d'intégrer la Réserve naturelle spéciale du genévrier de Phénicie et compléter si possible le dispositif des milieux protégés dans la vallée de la Stura;
3. Poursuivre la politique d'organisation et d'accueil du flux touristique par des aménagements bien intégrés (parking, aire de pique-nique, en privilégiant les aménagements à l'extérieur de la zone protégée) et des informations visant à faire comprendre la Nature et à guider le public dans la zone protégée;
4. Restreindre la pénétration automobile dans les zones sensibles, en particulier, dans la vallée de la Valletta afin de créer, avec la vallée de Valasco, une grande zone de quiétude dans la partie centrale du parc;
5. Réaliser un plan de paysage pour les zones sensibles du Parc et ses abords en vue de maîtriser le passif environnemental et prévenir des évolutions naturelles négatives comme la fermeture visuelle de la vallée menant à Terme di Valdieri.

ANNEXE II

Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc naturel des Alpes maritimes (Italie)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen des espaces protégés, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (93) 20 octroyant le Diplôme européen des espaces protégés au Parc naturel de l'Argentera (Italie) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes - Diplôme européen des espaces protégés des 20 et 21 janvier 2003 ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Renouvelle jusqu'au 3 mai 2008 le Diplôme européen des espaces protégés au Parc naturel des Alpes maritimes (nouvelle dénomination) ;

Assortit le renouvellement de la condition suivante :

1. le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique doit faire l'objet de toutes les études nécessaires concernant les répercussions sur l'environnement et, en cas de décision positive, le Secrétariat du Conseil de l'Europe doit être immédiatement informé ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. poursuivre, voire intensifier, la démarche de coopération avec le Parc national du Mercantour pour la création d'un espace protégé transnational, en recourant notamment aux crédits européens ;

2. que le nombre de postes de l'administration du parc, actuellement de 29, soit sensiblement augmenté pour se rapprocher des 42 prévus, afin que le parc puisse pleinement accomplir sa mission :

- agrandir le parc en y intégrant le territoire prévu de la commune de Vinadio, de même que la réserve naturelle du genévrier de Phénic ;

- poursuivre la politique de développement durable dans la périphérie du parc et celle d'accueil et d'information à l'intérieur, afin que la zone parc s'oriente toujours mieux vers sa vocation de protection du patrimoine naturel et contribue à maintenir des activités humaines compatibles avec cette mission.